

ECHO

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

Flash

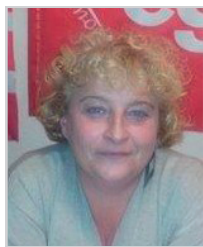
07 JANVIER 2015



En mémoire aux victimes de ce terrible attentat...



KIKO



UNE EMOTION LEGITIME

- ☐ Une : Dessin
(Propriété KIKO)
- ☐ P2 : Editorial
- ☐ P3 : Brèves Luttés
- ☐ P4 et 5 : Position de
l'UD dans
l'actualité CGT
- ☐ P6 : Menace sur
les locaux
syndicaux
Montluçonnais
- ☐ P7 : Histoire
sociale
- ☐ P8 : Collectif jeunes

Pub

Editeur : Union Départementale
des Syndicats CGT de l'Allier
18 avenue Jules Ferry
03100 MONTLUCON
Laurent Indrusiak -
Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel -
Responsable de rédaction
Site internet : www.cgt03.fr
Prix : 1 € 30
C.P.A.P. 0414 S 06639
Impression : ART ET NET
03190 Audes

Le 7 Janvier, on a voulu assassiner la liberté de pensée et de s'exprimer.

Nous sommes horrifiés par ces assassinats odieux et c'est toute la démocratie et la République qui sont ensanglantées. Notre peine est immense devant la barbarie et la lâcheté. Elle a arraché à la vie et au cœur de tous les citoyens de notre pays 17 vies, 17 hommes et femmes courageux, connus et anonymes.

Les auteurs de ces attentats barbares ont voulu nous terroriser mais dès jeudi 8 Janvier, nous étions tous debout parce que le courage, la fraternité et la solidarité, valeurs que la CGT défend depuis toujours sont plus forts que les armes.

Ces actes terroristes ont créé une réaction sans précédent en France, mais également dans le monde entier. Cependant nous avons besoin de poursuivre les débats et surtout de faire attention aux chants des sirènes qui pourraient nous amener à vite nous noyer et de revenir sans relâche sur nos campagnes, notamment contre l'extrême droite. Extrême droite qui prend racine sur la non réponse aux besoins des salariés.

Il est urgent d'exiger des réponses sociales et de mener plus que jamais le débat avec les salariés. Et ce, pour développer l'action, avec tous. On l'a vu le salariat a montré sa disponibilité pour se mobiliser, pour montrer sa force, y compris dans la diversité. Il nous faut travailler à la mobilisation, c'est de notre responsabilité.

L'attaque sans précédent de la loi MACRON faite au monde du travail doit appeler à une réponse immédiate des salariés avec la CGT à leurs côtés.

Une CGT offensive, rassemblée et qui ne se résigne pas.

Valérie Mannevy,
Membre de la CE de l'UD.

SOCIAL : DÉMARRAGE MODÉRÉ MAIS LE DIESEL CHAUFFE



Nos luttes en cette fin d'année 2014 ont perdu de leur brillance reléguées au second plan par ce que les médias se complaisent à appeler « l'affaire Lepaon ».

Loi Macron

C'est bien cet étalage dans les médias de problèmes internes à notre CGT qui s'est invité « comme par hasard » lors des dernières élections de la Fonction Publique les enjeux étaient importants. Malgré tout, la CGT a su se montrer à la hauteur et s'est imposée dans beaucoup de secteurs au grand dam de certains de ses détracteurs.

La CGT de l'Allier, relayant l'appel national, s'est également mobilisée contre le projet de loi Macron et l'ouverture des magasins les dimanches en décembre 2014 (déploiements dans nos agglomérations de Vichy, Moulins et Montluçon). Le combat n'est pas terminé, il faudra poursuivre la mobilisation contre cette loi scélérate dite « projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ».

Victoire pour « les Mercure »



L'Union Locale de Moulins a mené une lutte victorieuse. Elle peut se féliciter de l'aide apportée aux salariés de l'Hôtel Mercure qui a permis un dénouement positif après une grève le 11 décembre. Toujours sur le secteur de Moulins, un rassemblement devant

le tribunal des Prud'hommes a été initié en soutien à une salariée de la Croix Rouge. Egalement une action chez STI Allier le lundi 19 janvier, les salariés ont été reçus au Conseil Général et en Préfecture.

A Montluçon, la CGT, et l'intersyndicale qu'elle a initiée, a investi la salle du conseil municipal pour manifester contre la municipalité qui souhaite faire payer loyer et charges aux associations.

2015 commence sur les chapeaux de roues.

C'est bien entendu l'attentat odieux à Charlie Hebdo qui nous a profondément choqué et qui dans un élan de solidarité nous a amené à participer aux rassemblements citoyens initiés dans de nombreuses villes du département. Notre CGT étant particulièrement touchée par ce drame puisque trois dessinateurs de talent, Wolinsky, Charb et Tignous ont largement contribué à l'animation de nos supports confédéraux et notamment la NVO.

Nos camarades des impôts se sont illustrés en débrayant le 12 janvier dernier suite au Comité Technique local qui a confirmé la suppression de douze postes sur le département au 1^{er} septembre 2015.

La vie syndicale s'organise avec la tenue d'AG et de CE.

La direction de notre Union Départementale avec 24 participants s'est tenue le 9 janvier,

l'AG de l'UL de Montluçon le 15 janvier à fait salle comble, une CE élargie à l'UL de Moulins est prévue le vendredi 6 mars, quant à celle de l'UL de Vichy, elle s'est tenue le 27 janvier.

Le prochain Congrès de l'Union Locale de Saint Pourçain est prévu pour le 28 avril 2015.

Contre le projet de loi Macron rassemblements et dépôts de motions par les Unions locales. Le 22 janvier à la permanence du député Charasse et le 26 janvier à la sous préfecture de Vichy. À Montluçon, après avoir amendé et adopté une motion lors de l'AG du 15 janvier, la décision est prise de porter celle-ci en sous préfecture le 26 janvier 2015 à 17 h 00. Idem pour l'UL de Moulins qui se chargera du dépôt d'une motion en Préfecture ce même jour.

Des manifestations nationales sont prévues à Paris par nos camarades cheminots et d'EDF : ces initiatives convergeront le 29 janvier et auront pour thème la demande d'ouverture de négociations sur la réforme de la SNCF et contre la loi relative à la transition énergétique.

Le rassemblement pour soutenir notre camarade Eric COLIN se tiendra devant le tribunal le mercredi 18 mars à Moulins. Apportons toute notre force et notre soutien à Eric en assurant une mobilisation la plus large possible.

Didier Blondet



LE DEBAT DOIT CONTINUER AVEC COURAGE ET TRANSPARENCE

La crise que traverse notre Direction Confédérale bouscule toute la CGT. Elle a aussi mis en évidence notre capacité à débattre, y compris de ce qui fâche, et elle traduit tout le poids de nos responsabilités dans cette période. Nous avons décidé dans ce numéro d'Echo-Flash de revenir sur les événements qui secouent notre organisation et, par mesure de transparence et d'honnêteté envers les syndicats et syndiqués de l'Allier, de faire connaître le positionnement de l'Union Départementale dans le débat national.

Un retour chronologique des faits.

Le 29 octobre 2014, le « Canard Enchaîné » publie dans ses colonnes des informations sur la rénovation de l'appartement de fonction de Thierry Lepaon, situé à Vincennes pour une facture de 130 000 €.

Le 26 novembre, le journal publie à nouveau le montant de travaux effectués dans le bureau du Secrétaire Général, pour plus de 65 000 €.

Le 1^{er} décembre, cette fois dans « L'Express », l'hebdomadaire fait état d'indemnités perçues par le premier animateur de la CGT en 2013 lorsqu'il a quitté ses fonctions de Secrétaire Général du Comité Régional CGT de Normandie pour arriver à la tête de la CGT : une prime qui s'élève à 26 500 €.

Ces différentes révélations ont provoqué une onde de choc dans l'organisation, les adhérents sont passés par bien des sentiments, interrogations tout d'abord, colère et déception par la suite.

Bien des questions ont été posées : complot en interne, fuites

organisées par quelques-uns, acharnement de la Presse... certainement, mais dans la séquence actuelle le ciblage de la CGT ne s'est réalisé que sur des faits qui se sont malheureusement avérés exacts.

Ce qui a déclenché dans la CGT un mécontentement croissant des militants, obligeant la Direction Confédérale à organiser une multitude de réunions. Le CCN sera réuni les 4 et 5 novembre, puis le 15 décembre CCN dans une configuration informelle et, à nouveau, le 13 janvier.

Conséquence de tout cela : Eric Lafont, administrateur, démissionne le 9 décembre. La pression monte d'un cran à la rentrée de janvier où une multitude d'organisations (syndicats, UD, UL, FD) demande la démission du Secrétaire Général et du Bureau Confédéral.

A l'issue de deux réunions de la CEC, et devant le mécontentement croissant dans l'organisation, Thierry Lepaon et le Bureau Confédéral étaient contraints de donner leurs démissions.

L'UD de l'Allier prend ses responsabilités.

Dans cette séquence, l'Union Départementale a été amenée à faire connaître sa position par deux fois. Nous vous livrons donc le positionnement de l'UD 03.

Tout d'abord, tout du long de cette crise, l'UD a eu pour unique préoccupation l'intérêt général de l'organisation : c'est dans ce sens que nous avons essayé d'être le plus objectifs possible en donnant une large place au débat au sein de notre CE, en tenant compte aussi des débats qu'il y a eu dans les syndicats, les CE des UL, CE de l'USR et AG de syndicats.

Le 11 décembre, au terme de plus de 2 h 30 de débat, la CE a décidé que devant la gravité des faits qui n'ont jamais été réellement démentis, convaincus qu'il nous fallait prendre des décisions qui nous conduiraient à sortir de la crise par le haut, l'UD de l'Allier demande donc la démission du Bureau Confédéral dans son ensemble (ci-dessous déclaration de l'UD).

L'UD a donné une seconde fois son avis (suite à la démission de Thierry Lepaon et du Bureau Confédéral) afin d'élire une nouvelle équipe de dix membres (Bureau Confédéral, Secrétaire Général, Administrateur), devant « être crédible, acceptable, responsable pour rassembler la CGT », selon les propos de la déclaration de la CEC du 8 janvier. La composition de cette nouvelle équipe devant être confiée à Thierry Lepaon, Secrétaire Général alors démissionnaire.

Après débat, lors de la CE de l'UD du 9 janvier, nous avons décidé qu'il n'était pas possible de confier à celui qui porte une lourde responsabilité dans la situation que nous vivons, la charge de réfléchir et de proposer la liste des camarades pour diriger la Direction Confédérale. Cette décision a été prise à l'unanimité des 24 présents à la CE.

Lors du CCN extraordinaire du 13 janvier, de nombreuses organisations ont adopté la même position que l'UD 03, puisque la majorité des 2/3 n'a pas été atteinte pour valider la composition du Bureau Confédéral proposé.

Suite à ce vote, les membres du CCN ont décidé de confier à Philippe Martinez le pilotage d'un collectif chargé de présenter une nouvelle proposition du Bureau Confédéral à l'occasion du prochain CCN des 3 et 4 février.

Les organisations du CCN ont été entendues, la procédure aujourd'hui engagée semble de nature à sortir de la crise actuelle.

La situation que nous venons de vivre n'a pas été facile et a heurté, à juste titre, bien des adhérents. Les séquelles seront importantes et ne s'effaceront pas facilement.

Pour autant, nous avons fait la démonstration que la CGT n'est pas une organisation comme les autres, notre capacité à débattre et les facultés de nos organisations à prendre leurs responsabilités, permettra à la CGT de sortir de cette crise par le haut.

Laurent Indrusiak.



- Aux membres du Bureau Confédéral
- Aux membres de la Commission Exécutive Confédérale

Montluçon, le 12 décembre 2014

La Commission Exécutive de l'UD de l'Allier s'est réunie le 11 décembre dernier, afin de débattre sur les dysfonctionnements, qui aujourd'hui, impactent notre CGT.

Il nous paraît donc nécessaire de vous faire état des décisions qui ont été décidées lors de notre CE et votées à l'unanimité des 23 présents.

Il revient de dire que les déclarations faites par les médias, jamais réellement démenties, ont déjà et auront sûrement des conséquences graves pour notre organisation si rien n'est fait.

Ces affaires mettent à mal les valeurs portées dans notre organisation, l'intégrité, l'honnêteté, la loyauté.

Nous réaffirmons que de tels agissements ne sont pas acceptables et de fait discréditent, ceux qui en bénéficient, ceux qui les pratiquent, ceux qui les ont divulguées dans la presse, ceux qui savaient et n'ont rien dit. Tous sont discrédités et de fait disqualifiés. Ces attitudes portent atteinte à l'ensemble des militants qui font vivre la CGT.

La CE de l'UD a estimé qu'il y avait urgence à donner des signes forts aux salariés de notre pays.

L'avenir de la CGT passe par la capacité de ses organisations à prendre leurs responsabilités.

Nous considérons donc que le CCN du 13 janvier prochain doit régler les problèmes concernant la transgression des valeurs de la CGT.

C'est pour cela que nous proposons que le CCN du 13 janvier décide de la tenue d'un congrès extraordinaire pour 2015 et de la mise en place d'une direction collective jusqu'au congrès ; Nous demandons, de fait, une démission collective du Bureau Confédéral.

Laurent INDRUSIAK

Secrétaire Général

Union Départementale des Syndicats cgt de l'Allier | 18, avenue Jules-Ferry | 03100 Montluçon
☎ 04 70 28 07 78 | 📠 04 70 28 96 60 | CCP 239 20 G Clermont-Ferrand | E-mail : ud3@cgt.fr



TENTATIVE D'ARRET DE LA GRATUITE DES LOCAUX SYNDICAUX

Au prétexte d'une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, le Maire de Montluçon propose un budget 2015 dans lequel apparaît l'arrêt de la gratuité des locaux syndicaux. A Montluçon, cela concerne l'UD et l'UL. C'est une première attaque à prendre très au sérieux.



organisations syndicales leur proposant une rencontre. Seule, la CFE-CGC n'a pas répondu à l'appel.

Le 9 décembre dans les locaux de l'UD, s'est tenue une réunion intersyndicale (CGT, CFDT, CFTC, FO, FSU, SUD et UNSA). Nous avons décidé conjointement l'envoi d'une lettre ouverte au Maire de Montluçon et l'appel à un rassemblement le 18 décembre, jour du conseil municipal.

Réaffirmer le rôle d'utilité publique des syndicats.

Alors que la crise financière et économique s'intensifie, que les attaques contre le monde du travail se multiplient, les salariés ont plus que besoin de syndicats forts, en capacité de les accueillir, les informer, les organiser.

Les organisations syndicales, par la place et les missions qu'elles exercent, ont dans notre société un rôle d'utilité publique reconnu par de nombreux observateurs.

L'histoire des locaux syndicaux est d'ailleurs intimement liée à l'histoire du mouvement ouvrier de notre département et aux progrès qui lui sont attachés (voir article page 7).

Les syndicats s'invitent au conseil municipal.

Tous ces éléments, nous les avons rappelés le 18 décembre, lors du conseil municipal. Nous avons dû jouer des coudes pour pouvoir pénétrer dans la salle du conseil, des représentants de l'UMP faisant barrage. L'entretien avec Daniel Duglery qui s'en est suivi n'a malheureusement pas changé les choses, le Maire de Montluçon et sa majorité municipale ont voté d'une seule voix pour l'arrêt de la gratuité des locaux syndicaux.

Il faut s'attendre à une bataille âpre et longue. Derrière cette première annonce, c'est une attaque en règle contre les représentants des salariés, une volonté de réduire nos moyens, nos possibilités de les défendre. Dans de très nombreuses villes, les syndicats, et plus particulièrement la CGT, ont été jetés dehors. A Montluçon, nous ne nous laisserons pas manger la laine sur le dos. Soyons vigilants également à ce qui se passe à Moulins et à Vichy.

Laurent Indrusiak

Une décision critiquable sur la forme et le fond.

Cette décision a été portée à notre connaissance uniquement par voie de presse, aucun membre de l'équipe municipale, n'a à ce jour, pris contact avec nous. C'est toujours le cas aujourd'hui, alors que lorsque nous avons investi le conseil municipal, Daniel Duglery s'était engagé à faire un courrier à chaque organisation. Une fois de plus les « engagements » de Monsieur Duglery n'émeuvent que ceux qui les croient.

Dès l'annonce relatée par les médias, nous avons mesuré le danger réel. Nous avons donc pris contact avec les autres

HISTORIQUE DES LOCAUX SYNDICAUX À MONTLUÇON



Aujourd'hui, l'actuel Maire de Montluçon a la prétention de vouloir faire payer les locaux aux syndicats. C'est sans doute l'occasion de lui rappeler que l'histoire des locaux est intimement mêlée à l'histoire du mouvement ouvrier de notre région et aux progrès qui lui sont attachés. Dans nos 120 ans d'histoire, la CGT et les français ont vécu des moments difficiles, 1939-1945 en fut un, cet article a pour but de montrer qu'avec de la compréhension on peut toujours trouver des solutions.

Après juin 1936, en raison de la formation de nouveaux syndicats et du développement des activités de l'UL CGT de Montluçon dans le domaine de la détente, des loisirs et de la culture (auberge montluçonnaise de la Jeunesse, clubs ouvriers (FSGT), centre d'éducation ouvrière, école de coiffure...), la Municipalité va mettre à sa disposition des locaux municipaux vacants.

Il s'agit du bureau de l'ancien Office de Placement et de l'ancien Bureau d'Hygiène situés dans les anciens « Bains Douches municipaux » de l'avenue Jules Ferry. Ils datent de 1913 et répondaient à l'époque aux besoins d'hygiène de la population ouvrière de la cité, on y trouvait 18 cabines, au rez-de-chaussée, le Laboratoire municipal et le Service d'hygiène, aux deux étages supérieurs. Quant à l'Office de Placement gratuit, il avait ouvert ses portes à la même adresse, le 8 février 1919. Le 16 décembre 1937, les bureaux de l'Union Locale ainsi que les syndicats des Métaux, des Cheminots, du Bâtiment, des Techniciens, des Municipaux et des Employés de Commerce furent donc transférés au 16 de l'avenue Jules Ferry, au premier étage.

Mais, en mai 1939, la guerre approche, les besoins de la défense passive obligent la Municipalité à les récupérer. Montluçon, jusqu'à présent classé en 3^{ème} catégorie est maintenant en 1^{ère}, il faut que toutes les mesures de protection de la population soient prises afin de pouvoir, en cas de conflit, stocker-distribuer 20 000 masques à gaz, classés par catégories, par dimensions.

L'Union Locale est prévenue afin qu'elle prenne des dispositions pour son transfert, car suite à des travaux, des locaux sont à nouveau disponibles à la maison des syndicats, c'est-à-dire à l'Edifice Communal, un bâtiment terminé en 1899 sur une décision de son maire, Jean DORMOY.

Il comprenait à l'origine :

- ☞ un fourneau économique avec plusieurs réfectoires pour les ouvriers de la Ville Gozet et deux salles destinées à la gymnastique et à la musique,
- ☞ un bureau de police,
- ☞ une salle de réunion pouvant contenir 1 500 personnes.

Inauguré par Jules GUESDE, c'est rapidement un haut lieu de la vie syndicale et politique. En 1900, il devient le siège de nouvelle Bourse du Travail de Montluçon qui rassemble rapidement 10 syndicats (ouvriers métallurgistes, mouleurs, typographes, verriers, glaciers, boulangers, bâtiment, coiffeurs et cuirs et peaux). Avec le développement de la CGT, les syndicats investissent les locaux, aussi bien au sous-sol (syndicat des métaux et du bâtiment) qu'au rez-de-

chaussée, avec un bureau de placement. L'Edifice Communal subit quelques transformations, comme en 1920 la suppression du bureau de police.

Revenons à 1939, selon Marx DORMOY, huit pièces au moins peuvent y être, dès à présent, utilisées ou aménagées. Le vestiaire de la grande salle peut être également transformé en bureaux et enfin, le maire envisage la construction d'un autre étage à l'Edifice Communal pour donner plus de confort aux différents syndicats qui rassemblent, rien qu'à Montluçon, plus de 10 000 adhérents. Pour le cas où les syndicats trouveraient un logement en dehors de l'Edifice, Marx DORMOY envisage d'augmenter leur subvention pour les aider à supporter la charge d'une nouvelle location.

La CGT, interdite par le Régime de PETAIN, est contrainte à l'illégalité, les locaux sont désertés. Après sa participation à la Résistance et à la Libération, l'UL CGT retrouve l'Edifice Communal et l'UD le 18 (l'ancien 16) de l'avenue Jules Ferry. En effet, suite au Congrès des 28 et 29 juillet 1945, le siège de l'UD est transféré de Moulins à Montluçon.

Jean Noël Dutheil
Institut CGT d'Histoire Sociale
du Bourbonnais

Sources : Archives de l'IHS du 03, Le Combat Social (organe de la SFIO) 1919-1937-1939.



120 ANS ... ET TOUTE SA TETE

Même si nous traversons une période difficile, la CGT fêtera ses 120 ans cette année. Et oui, des jaloux nous allons encore en faire ! 120 ans de syndicalisme à l'approche de la date anniversaire du 23 septembre 1895 du Congrès constitutif à Limoges.

L'Allier ne sera pas en reste.

Pour notre département, en lien avec l'IHS, nous voulons marquer le coup avec un grand moment festif et de débat autour de notre Comité Général d'octobre 2015 à Montmarault.

Nous voulons mettre l'accent sur la jeunesse, porteuse d'espoir et tournée vers l'avenir pour relever le défi des conquêtes sociales à venir.

Pour ce faire, d'ici ce rendez-vous, l'Union Départementale a décidé de redonner un nouveau souffle au collectif CGT jeunes de l'Allier en confiant son animation à Céline

GUILLAUME (ex salariée de Polyval) et Alexandre FRAISE (salarié de Manitowoc).

Plus que jamais la question de la jeunesse est cruciale puisque la place qu'elle a aujourd'hui dans la société est déterminante pour construire celle de demain avec la CGT. En effet, par le biais du collectif, il faut aller à la rencontre des jeunes, leur proposer et démontrer l'utilité de l'adhésion. Les jeunes ont un rôle à jouer dans la réflexion collective de notre CGT.

Le site de l'UD à l'honneur.

Ce sera également l'occasion en cette année

anniversaire de lancer le nouveau site internet de l'UD-CGT de l'Allier dont l'ancienne version atteindra le chiffre très honorable du million de visiteurs prochainement.

Pour la réussite de cet événement tant nationalement avec un programme riche, avec des initiatives quasi tous les mois, que départementalement, tous les camarades doivent être concernés et impliqués.

Donnons de la force à notre jeunesse pour prolonger, voire donner un nouvel élan au syndicalisme CGT.

Hicham Rady



**UNE MUTUELLE
ENGAGÉE**

**DURABLEMENT
À VOS CÔTÉS**

**Profondément différente
Résolument solidaire**

Mutuelle Familiale Centre-Auvergne

4 bureaux à votre service

30 boulevard Gambetta
(siège social)
03207 VICHY Cedex
Tél. 04 70 31 41 18

73 avenue de la République
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 05 89 15

87 rue d'Allier
03000 MOULINS
Tél. 04 70 46 22 57

16 rue Saint-Genès
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 16 13 12

www.mutuelle-mfca.fr

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité
et soumise aux dispositions du livre II
INSEE n° 309 705 994